

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&LOIREMairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-082SEANCE DU **MARDI 28 JUIN 2022**

Le mardi 28 juin 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 22 juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRÉ, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 25
Nombre de Membres présents : 18	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Éric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Éric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Daniel DAMMERY à Christelle LAMBERT, Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Jean-Jacques BILLARD à Jean-Marc NARDI, Olga MARTINEAU à Éric MAUCORT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Hélène BERGER, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ à Jean-Jacques LAPORTE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Daniel DAMMERY, Jean-Luc DUCHESNE, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT.

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Jacques LAPORTE

Délégation de Service Public : location d'un véhicule à titre gracieux (Modifications)

Par une délibération n° 2022-055 prise en date du mardi 17 mai 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Chinon a validé la délégation de service public pour la location d'un véhicule à titre gracieux.

Trois modifications sont à apporter dans le cahier des charges et le règlement de cette DSP :

- Prolonger la date de remise des dossiers jusqu'au vendredi 1er juillet 2022 ;
- Modifier la durée de la DSP et la faire passer à 3 ans ;
- Ajouter dans le cahier des charges que le démarchage doit être non agressif et respectueux du tissu commercial, à défaut la Mairie de Chinon pourra résilier le contrat sans indemnité possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE les trois modifications ci-dessus relatives à la Délégation de Service Public pour la location d'un véhicule à titre gracieux

Fait à CHINON, le 7 juillet 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 25/07/2022

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage